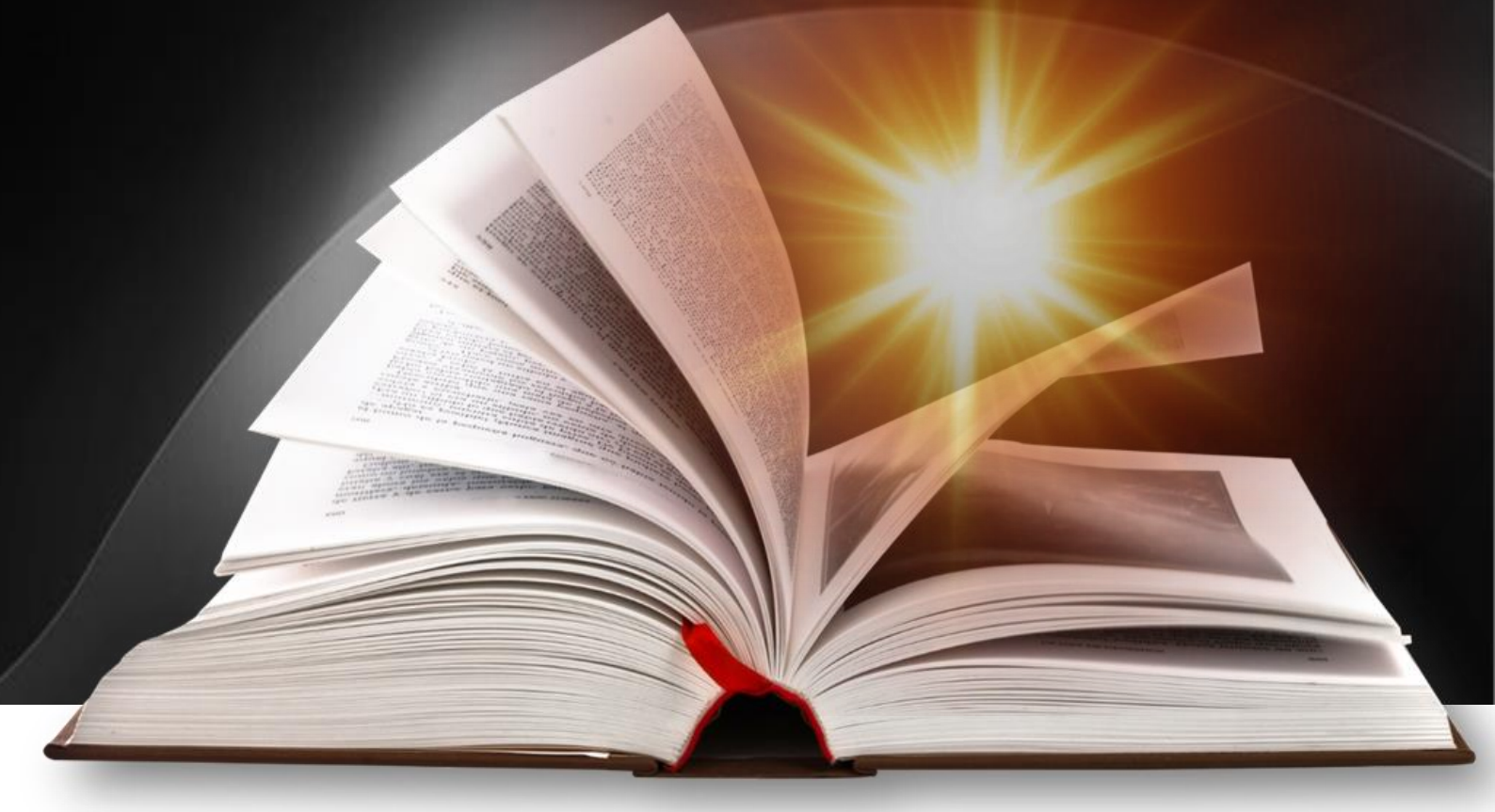
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 1, n°1, Janvier - Avril 2022

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Gouvernance locale et salubrité publique dans la ville de Kolwezi

[Local governance and public health in the city of Kolwezi]

THUMBA_MUTSHIMA Sylvie[1]
Université de Lubumbashi/République Démocratique du Congo
Email : sylviethumba@gmail.com & thumba.mutshima@unilu.ac.cd

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Equipe de la revue

Equipe de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. **Basile Mulwani Makelele**, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. **Philippe Kasongo Maloba Tshikala**, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. **Valery Ngoy Ndala,** RD. Congo
- Archiviste : M. le Pr. **Franck Ahouadi,** Bénin
- Traducteur en chef : M. le Dr. **Fo-Koku D. Woameno**, Togo
- Responsable de la mise en ligne : Mme **Blin Acouh Marie-José**, Côte d'Ivoire
- Secrétaire de rédaction : M. **William Agbaka,** Bénin
- Référente pour le suivi du processus d'adhésion : Mme **Marie Mbatshiona Mundi**, RD. Congo
- Responsable administratif et financier : M. **Banon Zinsou Côme**, Bénin
- Trésorière : Mme **Josephine Muyumba Feza**, RD. Congo
- Responsable des partenariats : M. **Fidèle BUKASA KABWE,** RD. Congo

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et de Didactique des Humanités (LaPEDIH), Benin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, Congo Brazza.
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-Chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, RD. Congo
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université de Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun

- Fidélie Ntshikala, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouet-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Franck Ahouadi, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Gano Nouhou, PhD, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, Phd, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, Phd, Service de Santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère des enseignements secondaires, Cameroun
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Benin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël., PhD, Centre d'études et de recherches en Droit international et communautaire (CEDIC), Tchad

Editorial

Convaincue que le développement durable de l'Afrique passe par l'implication intégrale et multiforme des jeunes, l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse a décidé d'initier la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* (RPJ) à qui nous souhaitons bon vent !

Quand bien même que l'ère de la révolution politique des indépendances des pays africains soit largement dépassée, il s'observe encore un retard dans le progrès scientifique et technologique de l'Afrique. Il est de bon aloi que les africaines et africains étudient désormais leurs problèmes respectifs et y apportent des solutions pérennes.

Si les pères du panafricanisme, notamment Modibo Keita, Thomas Sankara, Cheik Anta Diop, Kwame Nkrumah, Joseph Kizerbo, Lumumba, Malcom X, avaient milité pour la gouvernance politique de l'Afrique par les africains et pour les africains, il est temps d'amorcer l'indépendance scientifique et technologique, que seules les recherches innovantes et leurs publications dans une revue panafricaine peuvent impulser.

Vu les résultats mitigés de la coopération Nord-Sud, il faudrait songer valoriser la coopération sud-sud que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient d'initier. En effet, face aux multiples défis de développement que rencontre l'Afrique, malgré ses immenses richesses tant humaines que du sol, du sous-sol, ainsi que climatiques, il est plus que temps que les africaines et africains se réveillent et s'occupent de leurs problèmes eux-mêmes, qu'ils arrêtent avec la main tendue, sous couvert de la coopération au développement.

C'est dans cette optique que la *Revue Panafricaine de la Jeunesse* vient bouger les lignes de la recherche scientifique dans le monde, par l'érection d'un créneau international d'échange et de diffusion des études africaines, qui autre fois devraient être publiées dans les revues d'outre Afrique, ou carrément rejetées pour n'avoir pas répondu, soit disant, à leur "politique éditoriale".

Régie par un comité scientifique rigoureux, composé d'éminents professeurs chercheurs et docteurs évoluant dans divers domaines et secteurs d'activités savantes en Afrique, cette agora scientifique des chercheurs rapporte, en ce premier numéro de la *Revue,* des travaux de recherche originaux et pertinents sur des problèmes variés relatifs aux enjeux et défis des sociétés africaines dans toutes les disciplines scientifiques, notamment l'Économie et développement, l'Environnement, l'Agriculture, la Politique, l'Education, la Psychologie, la Santé, la Sociologie du développement, la Culture et les arts ainsi que la Littérature.

De ce fait, plusieurs chercheurs des universités, instituts et centres de recherche de sept pays africains (*Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, République Démocratique du Congo et Sénégal*) ont contribué scientifiquement au présent numéro, notamment le CITBA, l'INSS/CNRST, l'Ecole Normale Supérieure/Koudougou, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports d'Abidjan, l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu, l'Université Norbert Zongo, l'Université Assane Seck de Ziguinchor, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université d'Abomey-Calavi, l'Université de Kabinda, l'Université de Lubumbashi, l'Institut supérieur des techniques médicales Marie Reine de la Paix de Kenge, l'Institut Supériéur Pédagogique de Kalemie (ISP/Kalemie), l'Université de Ngaoundéré, l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, l'Université du Faso, l'Université Félix Houphouët Boigny, l'Université Jean Lorougnon Guédé, l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, l'Université Thomas Sankara.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Gouvernance locale et salubrité publique dans la ville de Kolwezi

[Local governance and public health in the city of Kolwezi]

THUMBA_MUTSHIMA Sylvie[1]
Université de Lubumbashi/République Démocratique du Congo
Email : sylviethumba@gmail.com & thumba.mutshima@unilu.ac.cd

Résumé

La ville de Kolwezi, chef-lieu de la Province de Lualaba en R.D. Congo, connaît de sérieux problèmes environnementaux dus à l'insalubrité. Face à des immondices dans les rues, des canalisations bouchées, des eaux des rivières débordant de leur lit, provoquant des inondations et des érosions ; le pouvoir local, à travers la mairie et ses partenaires, s'attèle à des opérations de traitement et d'évacuation des déchets (cartons, bouteilles et sacs en plastiques, déchets domestiques, etc.), à travers toute la ville de Kolwezi ; mais, ceci semble insuffisant au regard de la présence des bouteilles et sacs plastiques ainsi que tas d'immondices mal gérés et non évacués jonchant les rues et finissant dans les canalisations d'eaux ou enfouis dans le sol. Cet état de chose nécessite une étude objective et des solutions pérennes.

Ainsi, le présent article aborde le contexte actuel de la gouvernance locale en matière de salubrité dans la ville de Kolwezi et se ponctue par une contribution, en guise de solution à la problématique de gouvernance locale en matière de salubrité en proposant un modèle de gouvernance locale inspiré des théories mobilisées (March et Olsen, 1976 ; Calame P., 2005 ; Tournier C., 2007) et l'approche fonctionnalisme relativisée de R. K. Merton (1951).

Mots-clés : Gouvernance locale, salubrité, Kolwezi, République démocratique du Congo.

Abstract

The city of Kolwezi, capital of the Province of Lualaba, D.R. Congo, is experiencing serious environmental problems due to insalubrity. Faced with garbage in the streets, clogged pipes, water from rivers overflowing their beds, causing flooding and erosion, the local authorities, through the town hall and its partners, are working on treatment and cleaning operations. evacuation of waste (cardboard, bottles and plastic bags, household waste,

1 Chercheuse et Assistante à la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives de l'Université de Lubumbashi, Haut-Katanga en République Démocratique du Congo

etc.), throughout the city of Kolwezi; but, this seems insufficient in view of the presence of plastic bottles and bags and heaps of poorly managed and non-evacuated rubbish strewing the streets and ending up in the water pipes or buried in the ground. This state of affairs requires an objective study and lasting solutions.

Thus, this article addresses the current context of local governance in terms of sanitation in Kolwezi and is punctuated by a contribution, as a solution to the problem of local governance in terms of sanitation by proposing a model of local governance inspired by theories mobilized (March and Olsen, 1976; Calame P., 2005; Tournier C., 2007) and the relativized functionalism approach of RK Merton (1951).

Keywords: Local governance, sanitation, Kolwezi, Democratic Republic of Congo.

0. Introduction

De nos jours, il est établi que les activités de l'homme sont principalement à l'origine de la dégradation de l'environnement et la destruction d'écosystèmes (Lex J. M., 2017). A ce sujet, les conférences des Nations-Unies sur l'environnement, tenues respectivement à Stockholm en 1972 et à Rio-de-Janeiro en 1992, avaient conduit la communauté internationale à accorder une attention plus accrue aux problèmes de l'environnement face aux dangers prévisibles de sa dégradation. Dès lors, la lutte contre la pollution et l'insalubrité est devenue l'une des grandes questions inscrites dans les modèles de gouvernance et dans les agendas politiques tant sur le plan national qu'international.

En République Démocratique du Congo, la charge de la salubrité publique est confiée aux autorités locales, les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (villes, communes, secteurs et chefferies) (Tshitambwe Kazadi Shambuyi H., 2014). Cependant, nous ne pouvons mettre de côté le fait que les enjeux d'une gouvernance locale sont multiples ; et, sont principalement d'ordre politique et socioéconomique. Du point de vue politique, la gouvernance locale constitue une exigence du processus démocratique, car au-delà du pluralisme politique et de la transparence, elle autorise, si non favorise, l'initiative et le contrôle populaire. Elle encourage la participation et, est porteuse de beaucoup d'espoirs pour la population, notamment l'émergence d'une vie politique locale active et le rapprochement du pouvoir central au pouvoir local. Du point de vue socioéconomique, la gouvernance locale favorise l'application rapide des décisions prises pour l'intérêt public à la base et la mise en œuvre de politique de salubrité publique. Celle-ci correspond à tout ce qui concerne l'hygiène et la santé publique, notamment la propreté des provinces et entités territoriales décentralisées ou « ETD », des marchés publics, la prévention et la lutte contre les épidémies et vecteurs de toutes sortes de maladie.

Notre préoccupation à terme de problématique va porter sur une question principale et l'autre subsidiaire, à savoir : Quel peut être le rôle de la gouvernance locale face à la salubrité publique à Kolwezi ? Comment peut-on lutter efficacement contre la persistance de l'insalubrité à Kolwezi ? Anticipativement, nous pouvons postuler que la gouvernance locale

interviendrait d'une part à travers divers textes légaux, notamment les arrêtés portant application des mesures d'assainissement du milieu et de préservation de la salubrité publique, ainsi que ceux portant création de nouveaux sites des décharges publiques, perception et fixation des taux de la taxe urbaine sur les immondices ; et d'autre part, dans la participation de tous et la coordination des efforts en matière de salubrité publique à Kolwezi à travers l'octroi des équipements adéquats, la formation des personnels qualifiés et la sensibilisation de la population en matière de salubrité publique. Par ailleurs, nous pensons que la persistance de l'insalubrité serait due à l'inefficacité de la politique de gouvernance locale en matière de salubrité publique dans la ville de Kolwezi. Aussi, certains habitants victimes d'insalubrité croiraient fermement que les conséquences de la salubrité, notamment les érosions et les maladies, auraient des origines surnaturelles, métaphysiques, comme la sorcellerie. De telles croyances seraient à la base de l'insalubrité dans les quartiers du fait que certains d'entre eux, seraient convaincus que les noirs sont invulnérables à la saleté et aux microbes, c'est-à-dire à l'insalubrité, d'où l'adage populaire : « Muntu Mweushi hakufake na microbe » (en français : « un noir ne meurt jamais des microbes »).

Pour réaliser notre étude, nous avons recouru à la méthode fonctionnelle relative de Robert King Merton (1951). Pour mieux aborder le rôle des gouvernants locaux dans la gestion de la salubrité publique, ce qui nous permettra de saisir le dynamisme interactif gouvernants – gouvernés en matière de gouvernance locale et salubrité publique. Elle a été appuyée par les techniques d'observation indirecte et directe

De manière condensée, notre travail comporte quatre points essentiels. Le premier point porte sur cadre conceptuel que sous-tend notre recherche, il traite des notions de la gouvernance locale, de la salubrité publique, ainsi que de la démocratie entant que mode d'expression de la gouvernance. Le deuxième point est axé sur les théories relatives à notre étude, en se focalisant sur la gouvernance locale en matière de salubrité publique sur le plan théorique en s'appuyant, de manière générale, sur la gouvernance locale en matière de salubrité Afrique et en RDC. Le troisième et avant dernier point table sur le cadre empirique de notre travail, présentant la ville de Kolwezi, chef-lieu de Province de Lualaba, en RDC. Le quatrième et dernier point de notre travail aborde d'abord le contexte de la gouvernance actuelle en matière de salubrité à Kolwezi ; ensuite, propose une contribution, en guise de solution, c'est-à-dire la modélisation de la gouvernance locale en matière de salubrité publique plus spécifiquement à Kolwezi ; ce dernier point conceptualise théoriquement un modèle de gouvernance locale inspiré des théories mobilisées (March et Olsen, 1976 ; Calame P., 2005 ; Tournier C., 2007) et l'approche fonctionnalisme relativisée de R. K. Merton (1951), en termes de mode de bonne gouvernance locale en matière de salubrité publique à Kolwezi.

1. Cadre conceptuel

1.1. Gouvernance locale

Etymologiquement, le mot gouvernance vient du verbe grec « Κυβερνάω » (kubernáo), et qui signifiait littéralement *« conduire un navire ou un char »*.

Il fut utilisé pour la première fois par Platon au sens de gouverner les hommes. En faisant passer ce mot du champ militaire au domaine politique, il reprenait l'idée que le pilote occupe un poste stratégique avec de grands pouvoirs et des grandes responsabilités. De la même manière, il expliquait que la direction de la cité nécessite un individu qui soit « seul assis au gouvernail de l'Etat, gouvernant tout, commandant à tout et rendant tout profitable » (Tournier C., 2007).

En science politique, il est impossible de déterminer un auteur ayant structuré le débat sur la gouvernance. Les ouvrages de Clarence N. Stone ou de James Rosenau et Otto Czempiel sont souvent considérés comme précurseurs, car ils donnent pour la première fois à la gouvernance la dimension d'un concept explicatif. Cependant, la première théorisation du concept de gouvernance, qui va servir de base à toutes les études suivantes se trouve dans l'ouvrage collectif dirigé par Jan Kooiman, *Modern governance*, livre qui tente de dépasser les problèmes de définition du concept de gouvernance (March et Olsen., 1976).

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (1997), la notion de gouvernance regroupe en un seul mot des sens multiples. Elle s'applique à des territoires différents, dont l'échelle peut aller d'une ville à la planète, et elle véhicule des conceptions de la démocratie parfois opposée. Ces variations de la gouvernance nous amènent à privilégier un point de vue ouvert sur cette notion et à considérer qu'il existe de nombreux modes de gouvernance. Ainsi, la gouvernance apparaît comme la description de nouvelles gestions publiques qui tout étant varié possèdent des principes communs.

Le Rapport sur la Gouvernance en Afrique de l'Union Africaine souligne que le concept de gouvernance est généralement lié au pouvoir et au contrôle, en particulier à la manière d'exercer le pouvoir. La gouvernance est l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Selon ce Rapport, la « bonne gouvernance » comprend les principales composantes suivantes : la légitimité, selon laquelle le gouvernement a le consentement des gouvernés ; la reddition de comptes qui assure la transparence et la responsabilité face aux actions ; le respect du droit et la protection des droits humains ; la compétence, qui consiste à élaborer efficacement des politiques et à assurer leur mise en œuvre et la prestation de services (UA, 2006).

Chaque époque et chaque société a donné naissance à un système dominant de gouvernance, profondément enraciné dans sa culture, à la fois produit, matrice et moyen de transmission de cette culture. Les deux derniers siècles ont vu s'imposer progressivement quatre composantes majeures de la gouvernance : l'entreprise, le marché, l'Etat-Nation, la démocratie représentative. Chacune de ces composantes joue un rôle spécifique (Calame P., 2005).

Enfin, du côté de la géopolitique, Moreau Defarges P., (2003) offre une approche qui définit ce concept notamment par le contexte qui l'a vu naître. Selon cet auteur, la gouvernance, comme la globalisation et la mondialisation, est une notion des années 1990. Cette notion de gouvernance marque l'émergence de nouveaux modes d'administration des

sociétés et des relations internationales. La gouvernance implique des négociations permanentes, sur un pied d'égalité, entre les grands acteurs du système : États, organisations, entreprises, etc. Avec la gouvernance, le champ social devient un terrain de jeu. Le pouvoir ou l'autorité – au lieu de dicter d'en haut ses priorités – se contente de réguler, d'arbitrer. Le but de la collectivité ou de la société n'est plus quelque grand dessein transcendant, mais le libre épanouissement des activités de tous.

Ainsi donc, la gouvernance apparaît, à notre sens, comme le mode de gestion des rapports entre unité et diversité, ce qui explique pourquoi, même si la gouvernance répond d'abord à des changements globaux, elle se décline et s'applique à tous les niveaux territoriaux. Les systèmes de gouvernance correspondent finalement à des adaptations du politique aux changements dans les sentiments d'appartenance à une communauté politique.

1.2. Gouvernance locale

Dès son origine, le concept « gouvernance » a également dû faire l'objet d'une distinction claire avec la notion de gouvernabilité. Le terme même de gouvernabilité fait appel à l'aptitude des groupes à être gouverné mais aussi les techniques de gouvernement à mettre en œuvre pour y parvenir (Chevallier J., 1996). Concept à la mode dans les années 1970 (Crozier M. et al., 1975), la gouvernabilité sous-entendait que les démocraties occidentales avaient une incapacité structurelle à répondre aux demandes sociales. Cette notion était alors accusée d'être marquée idéologiquement et de légitimer d'éventuelles régressions démocratiques. C'est pourquoi la gouvernance a peu à peu concurrencé la gouvernabilité dans les débats sur les transformations des régimes démocratiques.

La notion de gouvernance locale, quant à elle, est une réponse actuelle aux problèmes de gouvernabilité, elle n'est pas le reflet d'un questionnement intemporel sur le pouvoir politique, mais c'est une réponse à la crise des Etats actuels concurrencés dans leur dimension territoriale et dans leur légitimité démocratique (Tournier C., 2007).

La gouvernance locale, c'est précisément la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de règles, de procédures, de moyens de mesure, de corps sociaux capables de gérer les interdépendances de façon pacifique. La gouvernance est le système de régulation de l'être vivant complexe que constitue une société humaine : ce qui gère à la fois le fonctionnement interne et les relations avec le monde extérieur ; ce qui tout à la fois garantit la stabilité et permet l'adaptation (Calame P., 2005).

La littérature développant le thème de la gouvernance locale propose cette notion comme la solution politique pour gérer ces problèmes et concilier les différents niveaux territoriaux et de citoyenneté. La gouvernance reconnaît à la fois le besoin de réponses communes aux problèmes globaux mais sans proposer un gouvernement global, car elle reconnaît aussi l'impératif de réduction au minimum nécessaire des règles venues du haut pour s'appliquer uniformément aux communautés locales. La gouvernance permet pour Pierre Calame (2003) la réinvention locale de règles sans porter préjudice à l'unité d'une nation ou de la planète car cela se fait dans la prise en compte des

principes directeurs émis par chaque communauté dans laquelle la communauté locale s'inscrit.

En réalisant la coordination entre unité et diversité, la gouvernance cherche à concilier deux principes, ceux de responsabilité et moindre contrainte. Le principe de responsabilité se retrouve dans la façon dont la gouvernance oblige chaque communauté, même la plus petite, à reconnaître les mêmes droits aux autres communautés qu'à soi-même. Le principe de moindre contrainte reconnaît que pour atteindre le bien commun, il faut limiter au maximum les contraintes imposées à chaque communauté. La gouvernance s'impose comme le moyen d'appliquer conjointement dans les faits ces deux principes a priori opposés (Tournier C., 2007).

1.3. Salubrité publique

La salubrité se définit comme le caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes et qui concourt à préserver l'hygiène corporelle et publique. La salubrité c'est la propreté. C'est ce qui est exempt de saleté, de toute souillure. La salubrité ou la propreté s'applique à plusieurs domaines du cadre de vie et de l'environnement. Ce sont : l'air, l'eau, le sol, la rue, le cadre bâti, l'urbanisme, l'assainissement et la propreté corporelle (Gabert J., 2018).

Dans l'approche classique la salubrité locale s'inspire de l'assainissement qui est l'ensemble des pratiques des pays développés, transposés dans le contexte africain. Ainsi, les habitants sont déclarés assainis quand ils disposent d'un raccord à un réseau d'égouts ou d'une installation sanitaire autonome. Or le service public de l'assainissement, quand il existe, ne s'occupe généralement que du réseau, étant entendu que les autres installations sont appelées « autonomes » pour la double raison qu'elles traitent les pollutions sur place et que les habitants se débrouillent tout seuls. On oppose fréquemment les filières collectives (le réseau d'égouts) aux filières individuelles (les systèmes autonomes tels que latrines et fosses septiques), les deuxièmes étant considérées comme des solutions transitoires en attendant la mise en place généralisée du réseau.

En fait, ni le réseau, ni les systèmes autonomes ne couvrent à eux seuls l'ensemble des problèmes posés par les déchets liquides dans la ville : l'assainissement n'est pas qu'affaire d'égouts et de latrines. De façon proche de la gestion des ordures ménagères, l'assainissement doit répondre simultanément à trois familles de problèmes, chacune de ces familles faisant appel à des solutions techniques et financières différenciées :

- Améliorer les conditions sanitaires des ménages : le maillon amont des installations de collecte (des eaux vannes et eaux usées) répond aux questions d'hygiène domestique ;
- Améliorer la salubrité des quartiers : c'est le maillon intermédiaire de l'évacuation (des résidus non traités sur place : eaux usées et produits de vidange) et de l'hygiène urbaine ;
- Et éviter la dégradation de l'environnement : c'est le maillon aval de l'épuration des produits évacués des quartiers et, ainsi, de l'hygiène de l'environnement.

On constate que cette présentation inhabituelle de l'assainissement urbain, adoptée dans cette synthèse, résume bien l'ensemble des préoccupations d'une municipalité africaine dans ce domaine. De mauvaises conditions d'assainissement privent les personnes, en particulier les femmes et les filles, de leur dignité, de leur sécurité et de possibilités d'éducation au travail. Il est clair que la transformation obtenue grâce à la gestion des réseaux d'assainissement et des eaux usées a contribué à améliorer la santé publique.

1.4. Salubrité urbaine en Afrique

Les déchets urbains posent un problème environnemental très préoccupant pour les pays africains. La décentralisation en cours apparaît comme une caisse de résonance de la question des déchets. En effet, l'enlèvement des ordures ménagères est perçu comme le plus « municipal » des services urbains et tout responsable local joue une partie de sa crédibilité sur les résultats qu'il obtient dans ce domaine. Pourtant, avec la croissance urbaine rapide, l'organisation et le financement de la gestion des déchets sont des équations de plus en plus difficiles à résoudre pour les municipalités (Gabert J., 2018).

Le défi est d'envergure pour les villes de ces pays qui manquent de moyens et ne peuvent s'offrir les solutions techniques des pays industrialisés. En revanche, elles disposent d'atouts non négligeables comme l'existence, sur leur territoire, de nombreuses petites entreprises privées et d'associations communautaires qui interviennent déjà dans la collecte et le recyclage des déchets. Dans ces villes, les initiatives émanant des populations se multiplient, débordant le cadre administratif et réglementaire maîtrisé par les pouvoirs publics. Les politiques publiques aussi se rénovent et deviennent plus offensives face à l'invasion des déchets. De nouvelles pratiques, de nouveaux modes de financement, de nouvelles activités économiques liées à la gestion des déchets, se développent.

A ce propos, dans les villes africaines, les stratégies municipales pour éradiquer le déversement spontané des déchets dans la nature et la restauration de l'environnement restent insuffisantes et peu efficaces. Pourtant, les initiatives privées et publiques ont posé des bases de réflexion qui peuvent être approfondies et exploitées par les communautés pour lancer une véritable opération de sauvegarde et la protection de l'environnement (Gabert J., 2018).

Le réseau d'égouts est la première forme organisée d'assainissement urbain, apparue en Afrique en même temps que les villes de l'époque coloniale. Il correspond à l'urbanisme importé des pays colonisateurs et ne répondra pas, comme seule approche de l'assainissement, aux formes d'urbanisation accélérée et non maîtrisée que l'Afrique va connaître à partir des Indépendances. L'assainissement reste le parent pauvre des services urbains en réseau.

Avec la croissance rapide des villes africaines, les formes autonomes d'assainissement vont devenir la réponse majoritaire à la portée des populations. Or ces formes soulèvent des questions d'ordre technique, financier, environnemental, organisationnel et institutionnel d'une nature complètement différente des approches entourant la mise en place d'un

réseau d'égouts. Concrètement, parler d'assainissement après avoir parlé d'eau potable conduit naturellement à réfléchir en termes de « réseau » – le fameux réseau d'égouts tant décrié pour son inadaptation dans les villes africaines – et de « techniques alternatives » – alternatives au réseau bien sûr – et c'est par ce nom que les experts ont longtemps parlé des techniques autonomes d'assainissement. Par contre, parler d'assainissement en même temps que de déchets incite à tester l'analyse de l'assainissement urbain selon un découpage en trois maillons : – le maillon amont des installations de collecte (eaux vannes et eaux usées) chez l'habitant ; – le maillon intermédiaire de l'évacuation (des résidus non traités sur place : eaux usées ou produits de vidange) ; – et le maillon aval du traitement des produits évacués des quartiers, avec ou sans valorisation.

Toutes les difficultés de l'assainissement urbain en Afrique subsaharienne (Gabert J., 2018) sont réunies à :

- Une demande d'équipement sanitaire des habitants en forte croissance mais mal identifiée, pouvant mobiliser des capacités financières associées à l'amélioration de l'habitat qui ne demandent qu'à être correctement captées par une offre judicieuse et imaginative ;
- Un marché économique de biens et services d'assainissement, en pleine évolution grâce au dynamisme du secteur privé, mais que les experts du domaine et les pouvoirs publics ont du mal à percevoir, donc à favoriser ;
- Un accrochage avec la politique locale de l'eau, qui en fait généralement le parent pauvre et en restreint les ouvertures technologiques, mais qui peut aussi – encore trop rarement – en être le fer de lance opérationnel ;
- Et, au final, en tant que service urbain de base, une absorption préjudiciable dans des préoccupations municipales trop vastes et trop confuses de gestion de l'environnement urbain (lutte contre les pollutions et les risques urbains divers).

Seule une stratégie conçue à l'échelle municipale peut être globale, avec l'approche selon les maillons successifs : amont (accès à l'assainissement), intermédiaire (évacuation des résidus hors des quartiers) et aval (traitement des pollutions). Seule cette dimension peut mobiliser tous les acteurs de la ville (secteur public, secteur privé, populations et activités économiques).

Pourtant, nulle part, les autorités municipales ne se sont révélées suffisamment motivées et outillées pour conduire une action concertée, globale et pérenne dans le domaine de l'assainissement urbain.

1.5. Salubrité et urbanisme en RD Congo (Phanzu G., 2013)

Les plans d'aménagement général, régionaux ainsi que locaux et particuliers font défaut en République Démocratique du Congo. Pourtant le décret du 20 juin 1957 notamment les titres I, II et III prévoit et impose l'exécution du plan d'aménagement. Malgré ce déficit en plans d'aménagement et autres dispositifs de régulation du secteur de l'urbanisme, force est de constater que le pays a continué à s'urbaniser à dans l'anarchie et à un rythme accéléré. A la base de ce phénomène, il y a une forte poussée démographique ainsi que certains facteurs socio-politiques qui ont échappé à la maîtrise des dirigeants à cause des évènements qui ont émaillé l'histoire

tumultueuse du pays depuis son accession à l'indépendance jusqu'à ce jour. Cette situation a conduit un peu partout dans le pays à des conséquences fâcheuses notamment en ce qui concerne le lotissement et a occasionné la dégradation de l'environnement et des indicateurs en ce qui concerne les principales fonctions d'une ville saine ; à savoir : la voirie et le drainage, le plein emploi, le logement et les espaces de loisirs et de détente.

Le constat général fait donc apparaître en République Démocratique du Congo : une forte augmentation de la population dans les milieux urbains, une croissance anormale de la ville sur le plan spatial, l'insuffisance de la voirie et des services communautaires de base en rapport avec l'étalement de la ville et le nombre d'habitants, insuffisance des services d'assainissement et d'hygiène sur le plan technique.

Dans toutes les villes congolaises, on constate que les infrastructures de la voirie et de drainage sont en très mauvais état ; trop vieux pour certains, sous dimensionnés ou hors d'usage pour d'autres. De manière générale, quelles qu'elles soient, en terre ou revêtues, toutes les routes sont en très mauvais état. Les causes principales de ce phénomène sont : les érosions et l'absence ou le dysfonctionnement du système d'assainissement. En effet, dans la plupart des cas, il n'existe pas de caniveaux pour l'évacuation des eaux de pluies ce qui provoque des stagnations des eaux sur les voies et ailleurs ainsi que des inondations, des éboulements et glissements des terres ainsi que d'autres catastrophes liées au manque de canalisations. Dans certaines villes, ce phénomène de stagnation des eaux sur les voies est aggravé par un comportement irresponsable de certains riverains qui creusent des rigoles transversales afin de drainer hors de leurs parcelles, les eaux pluviales et même les eaux usées domestiques.

La dégradation des voies de communication est encore aggravée suite à leur encombrement par la prolifération des activités du secteur informel (petit commerce, services divers, etc.), l'érection de barricades, la construction de puisards tout comme elles servent de dépotoir pour les épaves de véhicules. Pire, certains « citadins », transforment les tronçons les plus défectueux des voies et autres espaces libres en déversoirs d'immondices faute de décharges publiques ou de systèmes d'évacuation des déchets solides.

Image 1 : Réseau d'égouts de Kolwezi.



Source : Thumba S. (2021), données du terrain.

Les égouts sont quasi inexistants dans la plupart des cités d'auto-construction et, dans les quartiers initialement aménagés, ils sont devenus soit bouchés soit sous dimensionnés à cause de la recrudescence

d'appropriation des espaces prévus pour les usages publics par de nouveaux arrivants (phénomène des « nouveaux riches »).

En ce qui concerne les autres indicateurs de l'assainissement d'un milieu, on observe que la plupart des ménages (87,51%) ont des latrines situées en dehors de la maison d'habitation, 9.94% n'ont pas de latrines tandis que 1,96% utilisent des latrines situées dans une autre parcelle.

Le mode de vidange des latrines et fosses septiques donne aussi un des renseignements importants sur le niveau de vie du citadin. En effet, 20,35% recourent aux services publics ou privés de vidange. Les autres ménages recourent à des procédés expéditifs et souvent dangereux (déversement ou vidange direct sur la voie publique, souvent pendant la pluie).

1.6. Démocratie

Etymologiquement, le concept « démocratie » vient du grec « *demos* », signifiant « peuple », et « *cratos* », signifiant « pouvoir ». Ce qui signifie de façon littérale « le pouvoir du peuple » ou « le peuple au pouvoir » (GEKO NSAMBA M., 2011).

Le terme démocratie est apparu pour la première fois à Athènes, en Grèce antique, aux environs du 5ème siècle avant Jésus-Christ. A cette époque, elle désignait un mode d'exercice du pouvoir par l'ensemble des citoyens, appelé actuellement la démocratie directe. La formule mondialement connue de la définition du concept « démocratie » a été utilisée par le Président américain Abraham Lincoln, en visitant le champ de bataille de Gettysburg, en 1863 ; il a défini la démocratie comme étant le « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (Geko Nsamba M., 2011).

Parlant de la démocratie Montesquieu J. note que « lorsque, dans la République, le peuple en corps à la souveraine puissance, c'est la démocratie » (Prelot M., 1975). A cet effet, (Raymond Aron, 1997) , propose une approche concrète et sociologique de la démocratie en tenant compte des critères ou traits structurels des régimes démocratiques, entre autres le choix des gouvernants et l'exercice de l'autorité conformément à une Constitution, la libre concurrence des partis et des hommes aux élections pour l'exercice du pouvoir, les possibilités de changement pacifique de Gouvernement, le respect des libertés individuelles, intellectuelles et publiques, par les vainqueurs temporaires de la compétition.

Avant tout, la démocratie est considérée comme un ensemble de valeurs dans lesquelles un peuple se reconnaît. Celles-ci font référence à sa culture, à son mode de vie, à tout son être. Elles répondent pour ainsi dire aux aspirations les plus légitimes de ce dernier. Elles comportent des valeurs universellement reconnues qui existent dans toutes les sociétés humaines. Il s'agit principalement de la participation, de l'égalité, de liberté, du sens du bien commun (GEKO NSAMBA M., 2011).

En ce qui nous concerne, nous pouvons retenir que la démocratie est une forme d'exercice du pouvoir caractérisée par des élections régulières et libres, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans lequel les politiciens organisés en partis rivalisent pour former le Gouvernement, la liberté d'expression et d'association. La démocratie entant qu'idéal à

atteindre, peut être définie comme un régime politique, ou plus largement un corpus de principes philosophiques et politiques voire le phénomène social égalitaire et bonne gouvernance, dans lequel le peuple est le souverain et détient le pouvoir collectivement.

2. Cadre theorique

La gouvernance n'est pas une théorie spéculative abstraite. C'est, comme toute architecture, un ensemble de pratiques nées de défis concrets que les sociétés doivent relever, qui, petit à petit, "font système" jusqu'à permettre la formulation de principes généraux. Il est donc plus juste de parler d'émergence progressive d'une théorie à partir de l'observation de problèmes, de pratiques et d'innovations revenant de manière récurrente. A son tour l'énoncé de principes généraux va permettre de construire une "idéologie de la gouvernance", susceptible d'offrir l'image stable et durable, le cadre de référence commun, par rapport auquel chacun peut se situer et agir au sein et à l'extérieur des services publics (Calame P., 2003).

A ce sens, il faut construire des modes de gouvernance capables de prendre en charge les relations entre les différents secteurs d'activité, entre les acteurs sociaux, entre l'activité humaine et les écosystèmes. Ceci implique un radical changement de regard, conduisant par exemple à considérer : qu'un "territoire local" se définit non pas comme une portion d'espace physique mais comme un système de relations ouvert ; que le rôle premier de l'Etat est d'organiser les synergies entre les acteurs publics et privés ; que la gouvernance mondiale ne peut plus être l'espace diplomatique des relations entre Etats mais devient l'espace domestique où s'organisent des relations entre différentes catégories d'acteurs.

Le latin a repris le double sens dans le verbe grec *guberno* et des auteurs comme Cicéron, Tite Live ou Sénèque l'utilisaient souvent dans son sens métaphorique. A partir du verbe latin, un premier nom est apparu *gubernatio*, qui signifiait à la fois la direction du navire et le gouvernement des hommes. Le nom *gubernantia* est apparu plus tard, dans le latin du Haut Moyen Age, avec un sens équivalent à celui de gouvernement. Ainsi, dès son origine, le verbe gouverner est associé à l'ascendant hiérarchique d'une personne sur les autres. Il implique donc la conduite ou l'utilisation d'un mécanisme quelconque afin d'assurer à la société une direction cohérente. Le terme gouvernance a été attesté au XIII^{e} siècle au sens de « gouvernement » (REY A., 1992).

Dans cette vision, les institutions politiques n'ont de raison d'être que parce qu'elles permettent la liberté des forces économiques et le respect des règles de concurrence. L'évolution des théories économiques a ainsi favorisé l'avènement de la notion de gouvernance et des éléments de *soft power* qui lui sont attachés, par opposition au *hard power* de la notion de gouvernement (Hall P. A., 1993).

3. Presentation de la ville de kolwezi

3.1. Situation géographique

La ville de Kolwezi est située a plus de 1400 mètres d'altitude sur le plateau de Manika, elle présente une superficie de 36.933 Km2 situé au Sud - Ouest de la R.D.C, elle est bornée par : Au Nord par district de haut Lomani ; Au Sud par la République de la ZAMBIE ; A l'Est par le district du haut Katanga ; A l'Ouest par le district du Lualaba.

3.2. Historique de Kolwezi

Située dans l'un de plus riche bassin minier du haut Katanga, la ville de Kolwezi doit son existence à l'exploitation du cuivre et du cobalt par la générale des carrières et des mines « GECAMINES » en sigle. Pour Kolwezi, tout commencé en 1900 quand le comité spécial du Katanga (CSK) accorda une concession à l'Anglais ROBERT WILLIAM, administrateur Directeur de la TANGANIKA CONCESSION LIMITED (TCL) Robert WILLIAM céda à son tour à la TCL qui avait à cette époque-là des prospections dans l'actuelle ZAMLBIE près de la frontière congolaise.

Dès 1901, monsieur Robert WILLIAM envoya au Katanga une mission de prospection conduite par Monsieur GIREY et HALLAND. Cette équipe de prospecteurs découvrit un dite aurifère a RUWE aujourd'hui MUTOSHI. Cet or fut exploité ainsi que l'étain de BUSANGA. En 1906 expira le délai de prospection accordé par le CSK ; en 1900 à la TCL. Ainsi le roi Léopold II signa un décret en octobre 1906 créant alors l'UMHK (Union Minière du Haut Katanga). Pour mettre en exploitation les gisements miniers découverts par la TCL. A partir de 1919, la prospection prit a Kolwezi un véritable envol, MUSONOIE commuèrent jusqu'en 1919 un développement spectaculaire « le dictionnaire colonial » de monsieur L. BEVEL parle clairement a sa 113ème page de la naissance de la ville minière. Kolwezi est un centre minier fondé en 1938. Le procès – verbal de la réunion du 31 Décembre 1938 nous donne plus de précision sur l'emplacement et la naissance de cette agglomération urbaine.

Kolwezi n'obtenu son statut de ville qu'en date du 17 Juillet 1971 par l'ordonnance loi N°76-299 du 6 Octobre 1976. Deux territoires de Lubudi et Mutshatsha qui jadis appartenaient au district du Lualaba ont été rattachés à cette ville. Au départ la ville de Kolwezi a été constituée de deux communes, de Dilala et de Manika.

3.3. Démographie

Dans la ville de Kolwezi, il ressort que la population s'élève à 897567 habitants. Cette population est repartie de la manière suivante :

- Commune de Dilala : 152 264 habitants
- Commune de Manika : 260 437 habitants
- Territoire de Mutshatsha : 196 644 habitants
- Territoire de Lubudi : 288 222 habitants

3.4. Situation politico – administrative

Au terme du décret-loi n° 81 du 2 Juillet 1998 portant organisation territoriale et administrative de la R.D.C sont connues comme village : le chef lieux des provinces, toutes à agglomérations à forte concentration démographique à laquelle le gouvernement a confié le statut de la ville par voix du décret présidentiel. De même, la ville de Kolwezi a été créée par l'ordonnance loi n° 71-177 du 23 Juillet 1973. A sa création, la ville de Kolwezi avait deux communes : Manika et Dilala. C'est par après qu'en 1976 par l'ordonnance n° 6 – 299 du 6 Octobre 1976 qu'on était rattaché à la ville de Kolwezi les territoires de Lubudi et de Mutshatsha.

3.5. Subdivision administrative

Administrativement, la ville de Kolwezi se subdivise de la manière suivante : commune Dilala et Manika ; et, 2 Territoires (Lubudi et Mutshatsha).

4. Modele de gouvernance locale et salubrite à Kolwezi

4.1. Gouvernance actuelle en matière de salubrité à Kolwezi

Aujourd'hui Kolwezi dispose plusieurs organes techniques et d'exécution locale en matière de la salubrité publique : Le service de l'hygiène Publique, hygiène aux frontières qui est un service à part, le service de l'assainissement de la mairie qui est un service autonome, suivi de celui de l'office de voirie et drainage exceptionnellement (OVD), les services de l'assainissement de deux communes, le service de la protection civile, etc. Tous ces services concourent à la salubrité publique à Kolwezi.

A. Brigade d'assainissement de la Mairie

La Maire de Kolwezi dispose d'une brigade d'assainissement, attachée à la cellule de l'intendance, placée sous l'autorité directe du maire. Elle est créée par l'Arrêté Urbain N°2019/01/VK/BM/ du 20 Janvier 2019 portant création de la brigade d'assainissement de la ville de Kolwezi.

Cette brigade est chargée d'exécuter les travaux de la salubrité de la ville, ainsi que le ramassage des déchets ménagers et assimilés auprès des ménages, grands espaces, hôtels, restaurants, casinos. En plus de cette mission, elle est chargée de l'embellissement des espaces, et ronds-points. Pour accomplir de manière efficace et efficiente sa mission, la mairie de la ville de Kolwezi, dans le cadre de brigade d'assainissement, a plus préféré travailler avec les femmes que les hommes, dans l'équipe de superviseurs (journaliers) se trouvent 4 hommes sur 13.

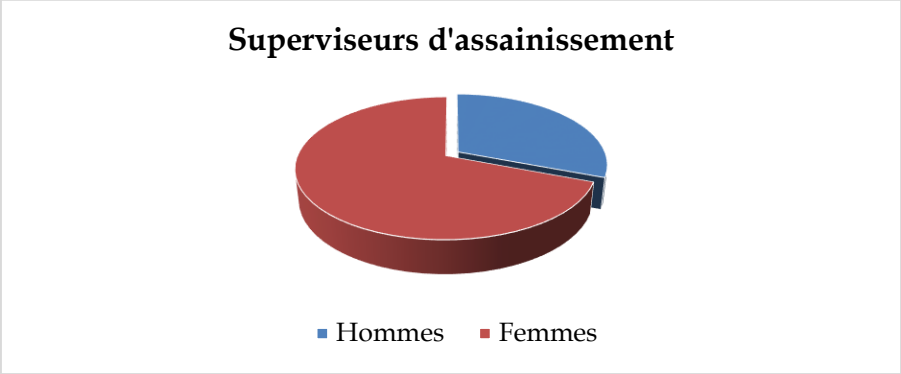
Tableau 1 : Equipe de superviseurs de la Brigade d'assainissement

N°	Superviseurs	Effectif	Fréquence (%)
1.	Hommes	4	30,77
2.	Femmes	9	69,23
Total			100

Source : Thumba S. (2021), données du terrain

Proportionnellement, l'effectif des superviseurs peut être graphiquement présenté de manière suivante :

Figure 1 : Proportion des superviseurs de la Brigade d'assainissement



Source : Thumba S. (2021), données du terrain.

Il en découle clairement que l'équipe des superviseurs d'assainissement de la mairie est majoritairement dominée par les femmes, soit à 69,23%, contre 30,77 d'hommes. La mairie justifie cette allégation par la sensibilité de la femme à la saleté et les hommes affectés dans les communes, ne s'y mettent.

En plus de cette équipe des superviseurs, les agents sont affectés à chaque superviseur selon les proportions suivantes :

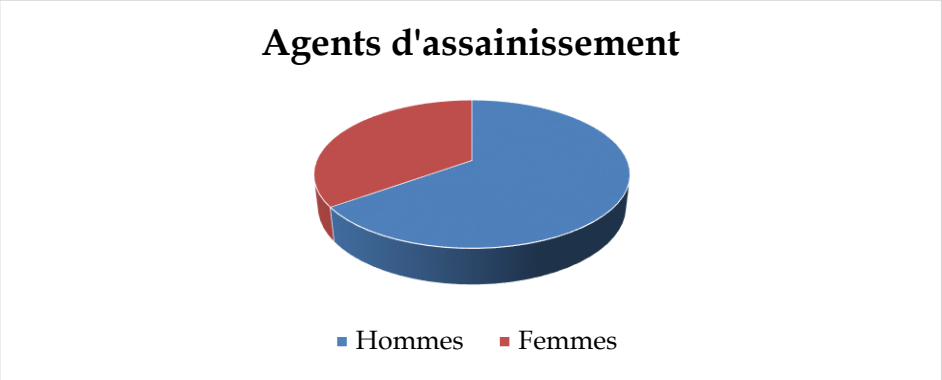
Tableau 2 Agents (journaliers) de la Brigade d'assainissement

N°	Agents d'assainissement	Effectif	Fréquence (%)
3.	Hommes	69	65,09
4.	Femmes	37	34,91
Total		106	100

Source : Thumba S. (2021), données du terrain

Du point de vue graphique, l'effectif des agents peut être représenté de manière ci-dessous :

Figure 2 : Représentation des agents (journaliers) de la Brigade d'assainissement



Source : Thumba S. (2021), données du terrain

Contrairement aux superviseurs, il ressort de ce graphique que l'équipe … dominée par les hommes, soit à 65,09%, contre 34,91 des femmes.

La brigade d'assainissement de la ville de Kolwezi, sous l'égide du chef de brigade, dispose d'un personnel journalier dans tous les axes de la ville. Elle dispose des agents balayeurs et balayeuses, des cantonniers et les chauffeurs des camions poubelles (vidangeurs) déployés chacun à des endroits ciblés sous la conduite de 13 superviseurs pour toute la ville. Quotidiennement, les superviseurs et tous les agents d'assainissement font la décente et remplissent les sachets jaune d'ordure. Ils balayent le long des artères et ramassent les ordures, constituées en grande partie des sachets et bouteilles. Ils les posent dans les poubelles intermédiaires en sachet jaunes.

Les superviseurs d'assainissement et leurs agents, dans leur tâche de la salubrité de la ville de Kolwezi, sont repartis aux endroits ciblés de manière suivante (Irène Mujinga, septembre 2021):

- Superviseur A : Avec ses agents, prend les différents axes c'est-à-dire : Route National 39, Rond-point Mwangeji, Avenue Mangi, Mur hôpital Mwangeji, Hypnose, Monument, Tito arcadia ; Moon Palace et avenue Kolwezi ; 3Z
- Superviseur B : Travaille sur les avenues LDK Maman Mujinga plu la terrie
- Superviseur C : Gere l'axe Mama yemo, Salongo, industrielle et Mpolo
- Superviseur D : Sogefort, du 30 juin
- Superviseur E : veille sur les avenues : Centre Manika, Seke Banza, Bondo, Okito, Lualaba
- Superviseur : F Centre Manika vers Commune manika
- Superviseur G : Dilungu, un quartier marécageux
- Superviseur H : Poste, 6^{e} avenue, Lusanga, Kasa vubu
- Superviseur I : Lumumba, Ungu ngandu, Mandradelle
- Superviseur J : Sasulo vers kilembalemba

- Superviseur K : Contrôle l'axe du 30 juin, cot » rond-point de l'indépendnance-Malu, Kalima
- Superviseur L : Prend Kamina, Sakania, Jambo
- Superviseur M : Devant la porte de la mairie, prélèvement température et qui s'occupe de l'hygiène face à la pandémie, juste à l'entrée de la barrière de la Mairie. Par la pulvérisation de chaussure suite au Covid-19, lavages mains, et prélèvement température de tout agent de la mairie et tout celui qui visite l'autorité

Les agents de brigade d'assainissement sont munis des sachets plastic jaune de grandeur de 60 kgs qu'ils déposent à chaque coin. Ces sachets plastiques jouent le rôle de poubelle intermédiaire, pour toutes les ordures, comme nous pouvons le voir dans les images ci-dessous :

<u>Image 2 :</u> Equipe de brigade d'assainissement de la mairie de Kolwezi avec des Sachets poubelles (60kg) placés aux points stratégiques de la ville de Kolwezi



<u>Source</u> : Thumba S. (2021), données du terrain.

Dans sa gamme d'attribution, la brigade d'assainissement s'attelle plus au ramassage de sachets et bouteilles plastiques certes auprès des ménages, grands espaces, hôtels, restaurants, casinos, etc. sur l'ensemble de la ville (Mairie Kolwezi., 2019).

Il est impérieux de noter qu'après nos investigations sur terrain, nous avons constaté qu'une partie de la population a commencé à s'approprier les sachets jaunes et y jette les ordures de toutes sortes, soit à l'intérieur des sachets poubelles, soit juste à côté.

Les services privés d'évacuation d'ordures constitués des transporteurs d'ordures en chariots (interdit par la loi), font ombrage au service d'assainissement, par le fait qu'ils déposent nuitamment les ordures à des endroits non prévus à cet effet, ce qui rend le paysage de la ville très insalubre.

A ce propos, à titre d'exemple, quatre transporteurs d'ordures en chariots ont été interceptés le jour de nos investigations, il leur a été infligé une amende transactionnelle de 300$US. La mairie justifie cette somme proportionnelle à l'acte, une manière de décourager ces pratiques qui

mettent en péril la mise en œuvre de politique de salubrité dans la ville de Kolwezi.

En plus des transporteurs des chariots, les détenteurs des petits commerces informels le long des artères principales, les receveurs des bus et chauffeurs de taxis jettent les bouteilles plastiques et autres déchets par terre, pendant que les agents de l'assainissement sont entrain de rendre propre le milieu urbain, ou alors à peine qu'ils nettoient un arrêt de bus, ils les salissent aussitôt. Il est important de souligner le fait que certains commerçants utilisent les enfants de la rue avec une somme de 2000fc (1 $US) par jour, ils leur donnent les cartons et autres déchets pour jeter ; ces derniers jetaient ces ordures à des endroits inappropriés. La mairie, étant saisi de cette affaire, a jugé mieux de capitaliser cette main d'œuvre en les enrôlant à la structure des journaliers de la brigade d'assainissement de la mairie, avec une rémunération journalière de 5000FC (2,5 $US). Cependant, la présence de ces enfants de la rue est irrégulière, en d'autres termes ils ne viennent pas chaque jour au service d'assainissement.

De leur côté, les vendeuses et vendeurs du marché Manika que nous avons interviewé sur le pourquoi de l'insalubrité dans le marché. Ils ont estimé que les taxes journalières qu'ils paient pour le compte de l'hygiène et assainissement du marché devraient aider la mairie à rendre salubre le marché. Malheureusement un mauvais constat se fait selon lequel, après que les agents percepteurs des taxes d'immondices soient passés, les agents de la mairie qui du reste sont ceux programmés pour ramasser les déchets dans cet axe par la mairie, affichent une certaine irrégularité ; et pourtant, ils doivent passer pour récupérer les immondices chaque mercredi et samedi. Cela fait croitre les tas d'immondice dans les caniveaux, les longs des avenues empêchant la bonne circulation des personnes. La population estime que cette question de la salubrité devait trouver échos favorable au regard de la taxe payée au quotidien (Cellule de l'intendance marie de Kolwezi., 2021).

Les camions d'évacuation et vidange assurent le transport de immondices et d'ordures jusqu'aux dépotoirs public. Etant donné que chaque mercredi est une journée dédié au travail manuel consacré à la salubrité, communément appelé « Salongo », la procédure de transport et d'évacuation d'immondices et déchets se présente comme suit :

- Deux camions pour partent du marché central de la ville, passant par la cité Manika, puis au niveau de Mutshi Ya Buluma au quartier Kasulo. C'est suite à la densité de la population et la circulation intense dans cet itinéraire qui favorise l'accumulation des déchets.
- Deux autres camions sont affectés pour les établissement et activités commerciales au centre-ville. Ces camions récupèrent les poubelles et les immondices au centre-ville de Kolwezi.
- Un camion capot est affecté du côté de l'arrêt bus Juvénats et récupère aussi les immondices se trouvant du côté du chantier Lumumba.

En dehors des jours des travaux communautaires en matière de salubrité, appelés « Salongo », le service d'assainissement évacue les déchets selon

les axes prioritaires suivants, en raison de la concentration importante de la population et des établissements commerciaux :

- Côté ville : les ordures ménagères au niveau de TVS, poste, troisième avenue prolongée, vers Kananga, kasa vubu, en face de l'auditorat militaire, le cercle manika vers la morgue GCM, la bibliothèque, coté GCM Kolwezi ville commerciale.
- Quartier Mutoshi : Du 30 juin, Jambo, kamina, mess P2 GCM, Laurent Désiré Kabila côté Antoine bel, Lumumba, Mandradelle, Ungu ngandu
- Quartier industriel : Salongo, kasulo vers kolembalemba
- Route Nationale : Mairie, LDK, super marché, Mwangeji, monument Hypnose, 3z,
- Cité Manika : Binanza, Okito, coté Antoine Bel, lusambo, dépôt mutshi yabuluma, marché central

D'après les données de nos investigations sur terrain, le système d'abonnement est préconisé pour mettre un terme au phénomène ordure dans les chariots et d'enrôlement des enfants de rue par les commerçants. Tous les magasins se trouvant sur la route nationale et les artères principales sont les abonnés actifs de la brigade d'assainissement de la mairie, en plus des agences de transport Classic Coach, Ratco, Koas, Glownex, Jambo et certains ménages dans les quartiers résidentiels. De manière pratique et concrète, les camions poubelles et de vidange de la mairie passent selon leur contrat, chaque jour en principe, pour récupérer les immondices et déchets afin de les acheminer au dépotoir public. Les ménages payent mensuellement 30 000 FC par parcelle et les camions de la mairie passent deux fois la semaine récupérer les ordures des dépotoirs publics.

Quant à la rémunération des agents et superviseurs de la Brigade d'assainissement, nous pouvons noter que les superviseurs perçoivent une prime journalière de 10000FC, équivalent à 5$US, tandis que les agents à leur disposition touchent 5000FC, soit 2,5$US, à leur grande satisfaction. Le défi, dans ce domaine, reste la formalisation des statuts de ces travailleurs dans le domaine de salubrité publique.

La population interrogée lors de nos enquêtes sur terrain, à propos de la résurgence de l'insalubrité dans les artères de leur contrée, quelle issue ? La plupart se dit très submergeait par les différents services de l'environnement et hygiène publique, ainsi que ceux qui s'occupent de l'assainissement à Kolwezi. Au passage des agents de chaque service, une taxe leur ait imposée, elle estime que ces taxes devaient répondre au besoin de l'insalubrité ; par contre elle est surprise du fait que la mairie impose le *Salongo* chaque mercredi, étant donné qu'elle paie déjà la taxe relative à la salubrité ou assainissement, même mercredi. La suppression de la taxe journalière perçue dans des marchés et des commerces informels jonchés tout au long des artères principales de la ville de Kolwezi pourrait, tant soit peu, alléger la tracasserie fiscale ; et par voie de conséquence, permettre à la population de se considérer comme acteur et partie prenante dans la gouvernance locale en matière de salubrité publique. La taxe dans le marché est un instrument juridique qui devait permettre à la mairie de la ville de disposer

des moyens financiers afin de réaliser certains projets de développement d'intérêt commun, en l'occurrence, la salubrité publique. A ce sujet, la nomenclature portant sur les taxes, droits et redevances spécifiques de la ville de Kolwezi à notre possession, dans sa rubrique A.1. Dispose clairement que les vendeurs de farine, arachide, haricot, termites, chenilles, sucre par seau, miel, kikanda, munkoyo, fruits et similaires doivent payer 15. 000FC, soit 7,5$ par trimestre (cfr. Annexe).

Une part importante de la population de Kolwezi estime, à juste titre, sur la question de la salubrité publique, que Kolwezi a tout le prestige de la capitale mondiale du cobalt, à cet effet, elle perçoit une somme énorme en terme de redevance minière ; et donc pour cette population, la ville devait être propre et les mines doivent procurer leur fierté en s'occupant efficacement des problèmes de l'insalubrité dans la ville (YIHIJI Patrick et alii, 2021).

B. Office de voirie et drainage dans la salubrité à Kolwezi

L'office de voirie et drainage, OVD en sigle, jadis entreprise publique, est transformé aujourd'hui en établissement public à caractère technique, à travers une série des dispositions légales intervenues en 2008 portant disposition générale relative à la transformation des entreprises publiques. Il est placé sous la tutelle du ministère ayant les infrastructures et travaux publics dans ses attributions. Son siège social est à Kinshasa et il dispose des Directions provinciales dans chaque province, comme c'est le cas à Kolwezi. OVD a plusieurs missions, entre autre celle d'entretenir, concevoir, moderniser et développer les infrastructures urbaines, des voiries et drainages. A ce titre d'entretenir et de modernisation pour les cas échéant des drains, elle contribue à grande partie à la salubrité de la ville en évacuant les déchets bouchant les caniveaux urbains.

L'Office des Voiries et Drainage répond à des appels d'offres en matière des voiries et drainages au même titre que les autres entreprises privées. En effet, quand le gouvernement lance un appel d'offre, l'entrepreneur présente son devis à l'office de voirie et drainage, qui doit faire la contre-expertise dans la rubrique, drain, buse, caniveau, la couche utilisée, le nombre de centimètres pour telle couche. Si l'OVD constate l'inadéquation entre le devis et le travail à réaliser sur le terrain, il procède à l'analyse technique des faisabilités et se base sur des calculs fiables sur les éléments de drainage des eaux (Robertson M., 2021).

Il est important de souligner que l'OVD ne s'occupe que des voiries urbaines ; tandis que les routes nationales sont à charge de l'office des routes. Par ce principe de l'eau ennemie première de la voirie routière.

<u>Image 3</u> : **Agents de l'OVD dans le drainage des caniveaux pour l'évacuation des eaux**



<u>Source</u> : Thumba S. (2021), données du terrain.

Le plus grand défi de l'OVD est la lutte contre les inondations, le bouchage des canalisations d'eau, le drainage des rivières qui débordent leur lit, les érosions causées par des mauvaises canalisations d'eau. Comme nous l'avons déjà souligné, sa tâche est d'ordre technique, elle consiste à construire les drains, les buses, caniveaux, l'aménagement et l'entretien des voiries et drainages des eaux.

Lors de nos enquêtes sur terrain, à Kolwezi, la population du quartier Kasulo celle du quartier Mandrandelle et de Kamanyola en face de l'hôpital Mwangeji, a exprimé sa satisfaction du fait de travaux de l'office de voirie et drainage, en dégageant du sable et autres immondices qui bouchaient les drains et les caniveaux, causant les inondations déjà lors de la première pluie au niveau du rond-point Mwangeji, au croisement entre la route dilolo et celle du 30juin vers le quartier Luilu, et sur l'avenue maman Mujinga après les rails et à la cité. Cependant, il est important de souligner l'insuffisance du travail au regard de l'étendu de Kolwezi et des contraintes du terrain. En effet, les agents de l'OVD sont déployés chaque jour sur les axes prioritaires de la ville de Kolwezi, accompagné des engins et matériels de drainage.

Comme c'est le cas pour la Brigade d'assainissement de la mairie, l'OVD possède aussi une section appelée Brigade. Cette section renferme les Bureaux de voirie, d'assainissement et environnement. Elle dispose d'agents techniciens ; et, elle recrute une équipe des cantonniers manuels qui sont journaliers chargés des travaux de curage des caniveaux, afin de bien drainer les eaux.

Concrètement, c'est cette Brigade qui s'occupe de la salubrité et de l'entretien technique des voiries urbaines. Sur terrain, cette Brigade compte 54 journaliers repartis de manière suivante :

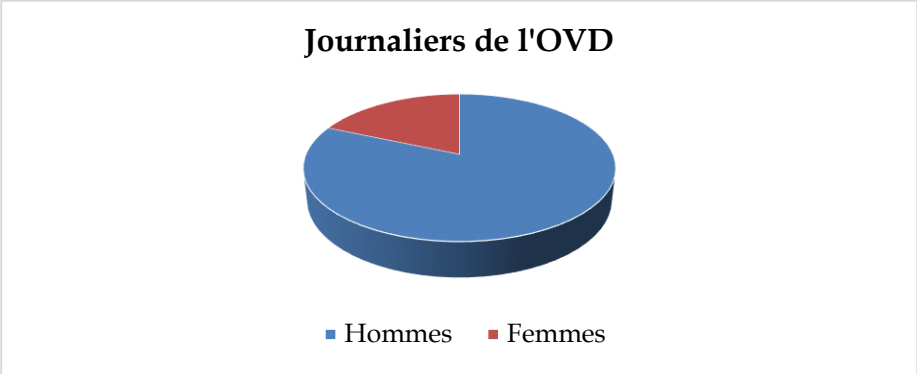
Tableau 3 : Journaliers de l'OVD

N°	Journaliers OVD	Effectif	Fréquence (%)
5.	Hommes	44	81,48
6.	Femmes	10	18,52
Total		54	100

Source : Thumba S. (2021), données du terrain

Le caractère technique de la mission reconnue à l'OVD exige que les agents journaliers affectés sur terrain dans le cadre de salubrité, soit majoritairement les hommes. En fait, ce tableau révèle que 44 journaliers sont de hommes, soit 81,48% ; tandis que 10 journaliers sont des femmes, soit 18,52%. Ce qui peut être clairement apprécié dans le graphique ci-dessous :

Figure 3 : **Proportion des journaliers de l'OVD**



Source : Thumba S. (2021), données du terrain.

Le cas pratique du drainage des eaux par la Brigade de l'OVD fait suite aux nombreux problèmes liés au bouchage des caniveaux constatés sur terrain. En effet, les années antérieures, au niveau du rond-point Mwangeji, la population jetait les immondices en désordre, il y avait une quantité d'eau importante avec tout le sable qui charriait les drains, et cette année ils sont en train de curer et ramener l'eau dans son lit naturel disait l'ingénieur.

Le circuit naturel du réseau de canalisation d'eau est essentiellement dominé par les égouts et les canalisations (caniveaux), ceux-ci sont traversés par des buses et des drains. Cependant, certaines buses ont un petit diamètre et les déchets vont obstruer le passage de l'eau crée un dépôt. Après le passage des eaux des pluies, l'eau stagne au niveau et crée des tas des sables et des immondices jetées par la population, en majorité des matières plastiques. L'OVD procède ainsi au curage des égouts, drains et caniveaux en évacuant des sables et les immondices. Le curage a pour objectif de ramener les eaux dans son circuit naturel et les réseaux versant des eaux.

L'OVD Kolwezi est butée à la difficulté de la population qui ne collabore pas et qui jette les immondices dans les caniveaux aussi tôt clôturer les travaux de la journée. C'est ici l'occasion de voir l'action de la gouvernance locale agir tout afin d'apprendre à la population le respect de bien communs et

l'importance d'une tranchée charrier au regard de toutes les conséquences sanitaires.

Le réseau de drainage et d'évacuation d'eau de la ville de Kolwezi (Asul Tshibanda, 2021) se présente de manière suivante :

Le premier réseau débouche jusqu'au lac artificiel Kabongo : L'eau quitte Mwangeji, rentre sur l'avenue ikuku, de là jusqu'à mangi MAMAN mujinga, collecteur safricas, Mangi, passant par Mama mujinga, avenue, le pont ikuku. Le deuxième réseau débouche sur Mandrandelle, il y a deux versants un versant ramène les eaux vers Umu Ngandu rond-point mipeto et le rond-point Mwangeji ; ou il y a séparation des eaux, puis il prendre le deuxième réseau.

C. Service d'Hygiène publique

Le service de l'hygiène s'occupait, dans les temps anciens, de toute la propreté de la vile de Kolwezi, dans le but de garantir la bonne santé de la population. La création du ministère de l'environnement avec tous ses corollaires est venue donner un plus ; mais en même temps, il y a eu un conflit de compétence, entre le service d'hygiène publique et celui d'environnement en matière de salubrité.

Le service de l'hygiène, qui a pour mission de promouvoir toutes les activités pouvant développer harmonieusement les meilleures conditions d'hygiènes des parcelles d'habitation, , parcelle avec latrine non hygiénique, parcelle avec fosse septique, parce que sans trou à ordure, parcelle avec courant, avec robinet, hôtels, restaurants, bars, marché public, écoles , universités, hôpitaux et centres médicaux, par le contrôle, la surveillance, la programmation, la formation, la supervision et l'évaluation de toutes les conditions sanitaires relatives à la qualité du milieu de vie humaine.

Conjointement, les autorités sanitaires, le ministère de la santé et les autorités Politico- Administratives, sous l'égide de l'Unicef bailleur de fonds, dans le but de promouvoir la salubrité publique dans les centres de santé, les écoles et les milieux d'habitations ont créé une structure dénommée le Programme « villages assainis » c'est un vaste programme bénéficiant de l'appui financier de l'Unicef qui a pour mission d'appuyer les centres de santé et hôpitaux qui se distinguent en hygiène et salubrité, en leur dotant d'un puis d'eau, système éclairage solaire , matériel de qualité et produits pharmaceutiques avec un drapelet de l'Unicef qu'il faille faire hisser chaque matin. Conséquences : Toutes les autorités ont oublié l'aspect hygiène, toutes se sont lancées dans les villages assainis.

Les agents chargés de l'hygiène publique en collaboration avec les autorités locales ou municipales font des inspections intra et péri-domiciliaires conformément à la réglementation en vigueur. Ils prodiguent des conseils, Ils veillent à l'application des normes d'hygiène et d'assainissement en vigueur au niveau des habitations. Ils constatent et sanctionnent les infractions (Journal Oficiel de la RDC, 2015).

Les agents chargés des visites intra et péri domiciliaires ont accès à tous les ouvrages d'assainissement de base, des locaux, logements et établissements pour l'accomplissement de leur fonction. Au cas où des contrôles révèlent

que les ouvrages d'assainissement ne sont pas conformes au plan d'évacuation des eaux usées et des excréta inclus dans la demande d'autorisation de bâtir, des sanctions sont prises conformément à la réglementation en vigueur (Journal Oficiel de la RDC, 2015).

Tout propriétaire d'habitation doit pourvoir son habitation d'un système d'assainissement de base autonome conformément à la réglementation en vigueur en matière d'autorisation de construire. Ce système doit être fonctionnel et hygiéniquement entretenu. Tout occupant d'une concession/parcelle est tenu d'en assurer la propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Les ordures ménagères doivent être conditionnées (dépôt dans une poubelle, un trou à ordures) ou enfouis selon le cas tout en tenant compte de l'environnement.

- Elle a sensibilisé la population sur l'entretien de leurs toilettes afin d'éviter diverses maladies
- Elle a demandé à la population de la contrée du village Lualaba de sarcler leur parcelle, surtout en période pluvieuse
- Aux commerçants du village Lualaba à se procurer les poubelles et les placer devant leur établissement
- Lavage des mains après toilettes avec de la cendre, si possible du savon surtout avec Covid-19
- Bouillir l'eau à boire en famille, chaque soir après la cuisine.
- Au chef du village et chefs des quartiers il leur a été infligé un ordre, celui de démolir les toilettes non conforment et assainir leur environnement de peur de payer les amandes.
- La démolition des maisons en bâches au village Lualaba et construire celles en briques,
- Construction des toilettes un impératif pour toutes les familles qui vont se soulager chez les voisins (Brigade sanitaire de Kolwezi, 2020).

Les chefs de brigade communale visitent les parcelles pour voir si les fosses septiques sont en bon état. Par la suite, ils descendent dans les restaurants de la cité, les Boutiques et au marché contrôler les denrées. Chaque vendredi, ils viennent déposer le rapport statistique au bureau de l'hygiène publique.

D. Entreprises privées œuvrant dans le domaine de salubrité à Kolwezi

Les entreprises privées œuvrant dans le domaine de salubrité à Kolwezi, telles que Générale d'assainissement, SADROM et Saint Joseph Travailleur (SJT), ont des abonnés (ménages, les hôpitaux, les supermarchés, magasins, etc.) chez qui elles collectent des déchets 5 jours par semaine moyennant un frais mensuel de 50.000FC pour les ménages et 60.000FC pour les établissements commerciaux. Ces entreprises s'occupent de la salubrité de la ville de manière indépendante, elles vendent leurs services en collectant, vendant et évacuant les déchets solides et liquides, ménagers, commerciaux et industriels, etc.

La procédure d'évacuation des entreprises privées se fait traditionnellement à travers les camions, les vidangeurs des poubelles. Ils paient à la maire la taxe d'assainissement de la décharge, à hauteur de 300 à 500$ mensuellement, pour raison d'assainissement des dépotoirs publics.

Les difficultés rencontrées par les entreprises privées sont que la population n'a pas conscience de l'importance de l'évacuation des déchets. Selon elles, la population de Kolwezi produit journalièrement 100kg des déchets organiques et inorganiques par ménage, ce qui représente un danger réel pour l'environnement, d'où, l'importance de leur présence dans le domaine gestion et de salubrité publique à Kolwezi.

4.2. Modélisation de gouvernance locale en matière de salubrité publique à Kolwezi

Les raisons qui président à la conceptualisation du modèle que nous voulons proposer pour la gouvernance locale en matière de salubrité à Kolwezi sont, entre autres : - les limites des approches utilisées sur terrain pour tenter de juguler la problématique de l'insalubrité dans la ville de Kolwezi ; - l'inefficacité des actions ou politiques préconisées et mise en place par le gouvernant local en matière de salubrité publique ; - l'inefficience des résultats attendus dans le secteur sous étude. Ceci étant dit, Julien Gabert (2018) souligne avec perspicacité que les principaux enjeux de l'assainissement ou de la salubrité sont de réduire au maximum les risques sanitaires et environnementaux ; à ce titre, le modèle de gouvernance locale en matière de salubrité doit être réfléchi de manière intégrative dans chaque étape de gestion des déchets solides, gestion des eaux de pluie, coordination des services urbains, l'entretien des infrastructures et voiries, etc.

Nous appuyant sur le fonctionnalisme relativisé de R.K. Merton, nous avons voulu intégrer tous les acteurs du domaine sous étude afin d'identifier les fonctions manifestes du phénomène d'insalubrité à Kolwezi, ses fonctions latentes, ses dysfonctions et les alternatives fonctionnelles impliquant des substituts fonctionnels identifiés, notamment les services privés et publics, les uns parfois en conflit avec la loi, les autres souvent en conflit de compétence ; et l'équivalents fonctionnels pouvant permettre une meilleure orientation des efforts tenant compte des aspects économiques, culturels, environnementaux et sociologiques de la problématique de gouvernance publique et salubrité à Kolwezi.

Concrètement, la conceptualisation théorique de notre modèle intégrant les fonctions et secteurs de gouvernance locale en matière de salubrité publique dans la ville de Kolwezi se présente de manière suivante :

Figure 4 Conceptualisation de la problématique de gouvernance locale et salubrité publique



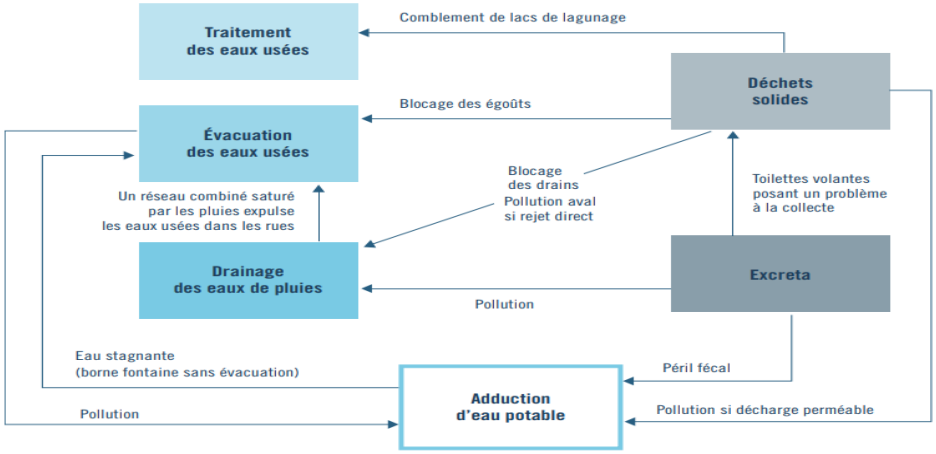
Source : Thumba S., inspirée du fonctionnalisme relativisé de R.K Merton

Il en découle que ce modèle théorique présuppose que la politique de gouvernance locale en matière de salubrité publique doit être menée en tenant compte de nombreuses interactions, notamment :

- Dysfonction – Substitut fonctionnel – Fonctions manifestes et latentes des acteurs impliqués dans la gouvernance locale en matière de salubrité ;
- Aspects économiques, culturels, environnementaux et sociologiques de la problématique de gouvernance locale et salubrité ;
- Gestion des déchets solides, gestion des eaux de pluie et des eaux usées, coordination des services urbains, l'entretien des infrastructures et voiries, etc.

Ainsi, le schéma suivant donne quelques exemples concrets de ces interactions, faisant partie des contraintes pratiques sur terrain, ainsi que les problèmes et dangers sanitaires y relatifs :

Figure 5 : Illustration Problèmes et dangers sanitaires entre différents secteurs en interaction



Source : Gabert J., op.cit. 2018, p.31

Cette illustration démontre le fait que les déchets et eaux usées rejetées sans traitement dans la nature créent l'insalubrité ; et, conduisent aux risques sanitaires (diarrhées, choléra, etc.) et environnementaux (pollution de la ressource ou encore destruction de la biodiversité) sont très importants.

5. Conclusion

En guise de conclusion, nous disons que c'est dans le souci de proposer une solution adéquate aux problèmes en rapport avec la gouvernance locale et insalubrité, que nous avons voulu bien traiter ce sujet intitulé « gouvernance locale et salubrité publique à Kolwezi ». En effet, nous sommes parties du constat selon lequel la ville de Kolwezi, chef-lieu de la Province de Lualaba, connaît de sérieux problèmes d'environnement dus à l'insalubrité. Face à des immondices dans les rues, des canalisations bouchées, des eaux des rivières débordant de leur lit et provoquant des inondations et des érosions, le pouvoir local, à travers la mairie et ses partenaires, s'attèle à des opérations de traitement et d'évacuation des déchets (cartons, bouteilles et sacs en plastiques, déchets domestiques, etc.), à travers toute la ville de Kolwezi ; mais, ceci semble insuffisant au regard de la présence des bouteilles et sacs plastiques, déchets domestiques, etc. mal gérés et non évacués présents dans les rues, finissant dans des canalisations de conduite des eaux ou enfouis dans le sol. Cet état de chose fait la une et objet d'alerte aux journaux, chaines de télévision, radio, bref, les médias nationaux et locaux, dans le but de réveiller la conscience collective et individuelle de chaque habitant de Kolwezi.

Nous avons proposé à cet effet, une contribution intégrant tous les acteurs du domaine sous étude afin d'identifier les fonctions manifestes du phénomène d'insalubrité à Kolwezi, ses fonctions latentes, ses dysfonctions et les alternatives fonctionnelles impliquant des substituts fonctionnels identifiés, notamment les services privés et publics, les uns parfois en conflit avec la loi, les autres souvent en conflit de compétence ; et l'équivalents fonctionnels pouvant permettre une meilleure orientation des efforts tenant compte des aspects économiques, culturels, environnementaux et sociologiques de la problématique de gouvernance publique et salubrité à Kolwezi.

6. Remerciements

Humblement et en toute sincérité, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la concrétisation de cet article, notamment les Professeurs NTUBUBA BISIMWA Maurice et MPANGE KIHIASULA pour leurs critiques et observations en vue de l'amélioration de notre étude. Aussi, nos remerciements s'adressent à l'Assistant ILUNGA BINENE Dieudonné et Monsieur BASIANI BANGALA Emmanuel, pour leurs contributions lors de nos investigations. Nous ne pouvons pas oublier de témoigner notre gratitude aux personnes que nous avons interrogé sur terrain, notamment les responsables et agents de la Brigade d'Assainissement, de l'Office de Voiries et Drainage et du Service d'hygiène de Kolwezi, pour leurs réponses franches à nos questionnaires.

7. Bibliographie

Asul Tshibanda. (2021). *Ingénieur ovd Kolwezi, .* Kolwezi: témoignage recuieilli en octobre 2021.

Brigade sanitaire de Kolwezi. (2020). *Rapport deuxième trimestre.* Kolwezi: Bureau de l'hygiène publique .

Calame P. (2003). *La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance.* Paris: Descartes & Cie.

Calame P. (2005). *Les principes de la gouvernance au 21ème siècle.* Paris: Fondation Charles Léopold Mayer, Synthèse des travaux, .

Cellule de l'intendance marie de Kolwezi. (2021). *Programme des déchets des différents axes de la ville de Kolwez.* Kolwezi: mardi 7/09/2021.

Chevallier J. (1996). *La gouvernabilité,.* in C.U.R.A.P.P., Paris, PUF. .

Coase, R. (1937). *The Nature of the firm.* Paris: in Economica, 4, pp. 386-405.

Crozier M. et al. (1975). *Report on governability of democracies.* New York: University Press.

Gabert J. (2018). *Mémento de l'assainissement : Mettre en œuvre un service d'assainissement complet, durable et adapté.* Paris: Editions Gret et Quae.

GEKO NSAMBA M. (2011). *Le rôle du ministère des Relations avec le Parlement dans la consolidation de la démocratie en RDC.* Kinshasa: UPN.

Hall P. A. (1993). *Policy Paradigms, Social Learning and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain.* London: in Comparative politics, vol.25, nº3.

Irène Mujinga. (septembre 2021). *Rapport journalier , .* service technique mairie de Kolwezi.

Journal Oficiel de la RDC. (2015). *Code de l'hygiène de la république Démocratique du Congo .* Kinshasa: Ministère de la Santé Publique, avril .

Lex J. M. (2017). *Un environnement dégradé, in les cahiers du développement durable .* In http://www.cahiersdeveloppement-durable consulté le 09/12/2021 à 19h23.

Mairie Kolwezi. (2019). *Arrêté Urbain N°2019/01/VK/BM/ du 20 Janvier 2019 portant création de la brigade d'assainissement de la ville de Kolwezi.* Kolwezi.

March et Olsen. (1976). *University governance .* Redescovering Institutions.

Merton R. K. (1951). *Élément de méthode sociologique.* Illinois: traduit de l'anglais par HENRI Mendras, 2è édition .

Moreau Defarges P. (2003). *La gouvernance,.* Paris: Presses universitaires de France, collection « Que sais-je? ».

Phanzu G. (2013). *Diagnostic Urbain et Habitat .* Abuja, Nigeria: , FIG Working Week 2013, Environment for Sustainability, 6 – 10 May.

PNUD. (1997). *La gouvernance en faveur du développement humain durable .* New-York : Document de politique générale du PNUD, Janvier .

Prelot M. (1975). *Institutions politiques et Droit Constitutionnel.* Paris : 6ème éd, Dalloz.

Raymond Aron. (1997). *La démocratie à l'épreuve du XXe siècle .* Paris: Seuil.

REY A. (1992). *Dictionnaire historique de la langue française .* Paris: tome I, , Le Robert.

Robertson M. (2021). *Témoignage du directeur adjoint ovd Kolwezi, octobre2021.* Kolwezi.

Tournier C. (2007). *le concept de gouvernance en science politique .* Bogotá: Pap. Polít. Vol. 12, No. 1, 63-92, enero-junio .

Tshitambwe Kazadi Shambuyi H. (2014). *Droit Administratif, .* Lubumbashi: Université de Lubumbash, Faculté de Droit, cours inédit.

UA. (2006). *Rapport sur la Gouvernance en Afrique.* Addis-Abeba, : AGA-MAEP, 2019 ; Cinquième session du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies tenue du 27 au 31 mars à New York, (E/C.16/2006/4).

YIHIJI Patrick et alii. (2021). *Témoignage recueillis, samedi 9 Octobre 2021, au quartier Kanyina.* Kolwezi.